

PLAN REGIONAL programme mandature 26 JANVIER 2022

Lancement de l'Agence régionale de la biodiversité Sur le plan de l'écologie, « nous sommes confrontés à la **disparition massive de notre capital faune et flore** » déplore Ericka Bareigts qui pointe du doigt un « déséquilibre majeur qui se propage dans nos cultures. Il faut une préservation terrestre et marine ». La Région confirme alors le **lancement cette année d'une Agence régionale de la biodiversité**. « Un travail de longue haleine et un axe très transversal. Mais c'est un axe qui préservera notre terre et la vie à La Réunion » ajoute la vice-présidente.

Lancement de l'ARB - Agence Régionale de la Biodiversité

[Environnement](#)

12 novembre 2021

Ce mercredi 10 novembre, la Conseillère Régionale Ericka BAREIGTS, déléguée à la biodiversité participait au Comité de Pilotage lié à la préfiguration de l'Agence Régionale de la Biodiversité. Aux côtés de Jean-Michel ZAMMITE, Directeur des Outre-Mer de l'Office Français de la Biodiversité et de Pascal GAUCI, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales, la Conseillère a tenu à rappeler la mission première de l'ARB, comme outil de valorisation et de protection de notre biodiversité. "La préservation de nos ressources est essentielle pour l'avenir de notre île, notamment face au dérèglement climatique. Etaient présents l'Office de l'Eau, la DEAL, la Réserve Marine, le Parc de la Réunion, la Réserve Naturelle de l'Etang-Saint-Paul . Les intercommunalités (TCO - CINOR - CASUD - CINOR - CIVIS) ont également été conviées pour la première fois, à la demande de la collectivité.

Les Agences régionales de la biodiversité associent l'ensemble des acteurs locaux volontaires (collectivités, associations, acteurs socio-économiques, usagers) pour agir en faveur de la biodiversité. Elles sont créées à l'initiative de la Région et de l'Office Français de la Biodiversité, présent sur les territoires via ses directions régionales, et sont en lien avec les services de l'État en régions, les Agences de l'eau et tous les acteurs concernés. Ce maillage local constitué permet le déploiement d'actions conjointes nouvelles et renforce l'efficacité des politiques publiques.

La Région Réunion s'est engagée dans la démarche de création d'une Agence Régionale de la Biodiversité dès 2017. Ainsi, la Région et l'Office Français de la Biodiversité (OFB) ont signé une déclaration d'intention le 14 juin 2018. Puis, une convention de partenariat associant la Région, l'OFB et l'État a été signée le 14 mars 2019. Enfin, une mission de préfiguration de l'ARB de La Réunion a été lancée en 2020.

Des ateliers territoriaux et une consultation au public vont bientôt être lancés. Pour Ericka BAREIGTS, "cette démarche partenariale doit passer par une coconstruction avec les citoyens. L'ARB doit être construite avec les Réunionnaises et les Réunionnais".